

Francis Delpérée ou les itinéraires d'un constitutionnaliste

par Marc VERDUSSEN

Professeur de droit constitutionnel à l'Université catholique de Louvain

Le 14 septembre 2007, accompagné de collègues du Département de droit public de l'Université catholique de Louvain, le professeur Francis DELPÉRÉE participait à l'Université d'Aix-en-Provence à la table ronde annuelle du Groupe international d'études et de recherches sur la justice constitution-

Annales de Droit de Louvain, vol. 70, 2007, n° 2



this jurisquare copy is licenced to Université Catholique de Louvain - Service central des bibliothèques

nelle. A la fin de la journée, une séance officielle se déroula en hommage au regretté professeur Louis FAVOREU, séance au cours de laquelle Francis DELPÉRÉE prononça une conférence sur le renouveau du droit constitutionnel. Pour traiter cet épineux sujet, il déploya une rhétorique époustouflante, dissertant sur les développements du droit constitutionnel au rythme – le mot «rythme» est loin d'être excessif – des quatre saisons de l'année.

Pourquoi rappeler cet événement récent? Tout d'abord, c'est là une manière d'associer étroitement Louis FAVOREU à la séance organisée – à vingt et un jours d'intervalle – en hommage à son ami Francis DELPÉRÉE. Il y occupe une place privilégiée. Ensuite, s'il est bien une caractéristique que personne ne dénierait à Francis DELPÉRÉE, c'est son inclination naturelle pour les comparaisons, les images et surtout les métaphores. N'use-t-il pas de celles-ci avec une dextérité consommée et une pertinence inégalée? Mieux que quiconque, il sait que, si la métaphore vient d'un mot grec signifiant «transporter», elle «doit être originale et neuve pour ne pas virer au transport en commun». La citation est tirée d'un ouvrage que Francis DELPÉRÉE connaît bien : *Pour tout l'or des mots*, du linguiste Claude GAGNIÈRE⁹. Ces mots, ils font partie de Francis DELPÉRÉE. Ils font partie du professeur, du chercheur, du débateur, et maintenant du sénateur. Dans toutes les facettes de ses activités professionnelles, Francis DELPÉRÉE entretient un sens affiné et raffiné de la formule et se révèle, selon la belle expression du professeur Pierre BON, un «esthète de l'écriture». Toutes les occasions lui sont bonnes pour nous rappeler que les mots ont «des ailes, des yeux, des becs, des pattes, des queues, des muscles, du souffle, un cœur»¹⁰. Bref, une vie.

La préparation de l'ouvrage publié en hommage à Francis DELPÉRÉE, à l'occasion de son éméritat, a amené le comité organisateur à prendre moult options, depuis la définition du ou des thèmes jusqu'au choix des contributeurs, en passant par des décisions relatives au nombre de pages imparti à chaque auteur, à la division éventuelle en volumes, à la présentation de la couverture, à la photo, aux illustrations, ou encore aux caractères. Des décisions classiques, d'autres plus insolites.

De toutes les décisions prises, deux se sont imposées avec la force de l'évidence : le choix des éditions Bruylant avant tout et, à travers elles, de Monsieur Jean VANDEVELD, ami fidèle de Francis DELPÉRÉE; le choix d'un titre à connotation métaphorique, ensuite.

L'ouvrage s'intitule : *Itinéraires d'un constitutionnaliste*. Les itinéraires – le mot est au pluriel – renvoient immédiatement aux parcours profession-

⁹ C. GAGNIÈRE, *Pour tout l'or des mots – Au bonheur des mots. Des mots et des merveilles*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, 1996, pp. 596-601.

¹⁰ B. PRIVOT, *Cent mots à sauver*, Paris, Albin Michel, 2004, p. 10.



nels, scientifiques, pédagogiques, et même géographiques, que Francis DELPÉRÉE a réalisés tout au long de sa carrière. Ces parcours sont retracés dans les dix portraits qui sont l'amorce de l'ouvrage, mais également au détour de quelques contributions plus personnalisées. Cependant, les itinéraires dont il est question ne sont pas seulement ceux du constitutionnaliste. Ce sont également ceux parcourus par le droit constitutionnel lui-même et, surtout, ceux que ce même droit constitutionnel s'apprête à parcourir.

On se souviendra, à cet égard, qu'il y a quatorze ans, un ouvrage était publié en hommage au professeur François RIGAUX, ouvrage intitulé : *Nouveaux itinéraires en droit*¹¹. C'est précisément Francis DELPÉRÉE qui, à l'époque, en sa qualité de Doyen de la Faculté de droit, avait rédigé l'avant-propos. Il y évoquait le mot «itinéraires» pour souligner que ce mot «appelle fiévreusement au voyage et fait rêver». Les voyages et les rêves, mais aussi les défis : voilà ce qui attend les constitutionnalistes, à l'horizon d'une Belgique qui s'égare et d'une Europe qui se cherche.

L'ouvrage comporte, on l'a déjà noté, dix portraits. Il comporte également cent vingt contributions scientifiques, regroupées sous l'intitulé : «Florilège d'idées». Un regard jeté sur ces contributions permet de se rendre compte que le droit constitutionnel, aujourd'hui plus que jamais, est confronté à de nouvelles interrogations, voire à des écueils nouveaux, et, surtout, est à la croisée de chemins parfois fort incertains. Toutes les contributions montrent qu'aussi difficiles soient-ils, ces défis sont de nature à soulever l'enthousiasme des constitutionnalistes les plus frileux.

Quelques défis parmi d'autres méritent une attention particulière.

Un. Peu ou prou, des domaines jusqu'ici éloignés des préoccupations des Constituants frappent désormais à la porte du droit constitutionnel et aspirent, non sans difficultés, à y trouver une place significative : la culture, l'audiovisuel, le sport, l'environnement, ou encore le développement durable.

Deux. Des libertés non formellement reconnues, telle la liberté académique, forcent un passage par les interstices des droits fondamentaux classiques. D'autres, plus inédites encore, entendent être reconnues explicitement dans les corpus constitutionnels. Elles touchent à des valeurs particulières, comme la transparence, l'accessibilité ou l'intelligibilité, ou à des catégories particulières de la population, comme les personnes handicapées.

Trois. De profonds bouleversements sont intervenus dans des secteurs qui touchent à l'identité personnelle et sociale de chacun d'entre nous. Ils sont à ce point importants qu'ils ébranlent les acquis les plus solides du droit

¹¹ *Nouveaux itinéraires en droit – Hommage à François Rigaux*, Bruxelles, Bruylant, coll. Bibliothèque de la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain, 1993.



constitutionnel. On pense notamment aux transformations qui affectent la famille, la procréation et les relations sexuelles.

Quatre. Des interpellations fondamentales sont adressées, parfois sur un ton polémique, au droit constitutionnel et à ceux qui le créent, l'appliquent ou l'étudient. Ces interpellations touchent à la notion même de Constitution. Elles concernent aussi les contours de la souveraineté nationale, l'articulation entre autonomie collective et autonomie individuelle, la légitimité de la justice constitutionnelle, la réalisation de l'idéal démocratique, la survivance de la monarchie, les attributs du bicaméralisme, la définition de la citoyenneté, l'encadrement des partis politiques, ou encore les confins de la responsabilité – et, inversement, de l'irresponsabilité – des pouvoirs publics.

Il y a plus. Les défis sont également épistémologiques.

Les Constitutions se ressemblent de plus en plus, par l'effet d'un processus de mimétisme constitutionnel, voire d'homogénéisation des valeurs constitutionnelles, qui doit beaucoup à l'imprégnation croissante du droit international dans les ordres juridiques internes. Ce rapprochement des corpus constitutionnels entraîne plusieurs conséquences. Il pose le problème de la spécificité constitutionnelle des Etats, voire de leur «identité constitutionnelle», expression faisant écho à un débat suscité en France par la jurisprudence la plus récente du Conseil constitutionnel. Il emporte une remise en question de concepts, de catégories et de paradigmes constitutionnels qui ont pu servir de cadre d'entendement. Il bouscule, sans pour autant la détruire, la validité du traditionnel modèle pyramidal. Par ailleurs, dans ce contexte marqué par la mondialisation et l'internationalisation des normes et principes constitutionnels, les influences croisées exercées par les rédacteurs et les interprètes des Constitutions mobilisent, plus que jamais, l'approche comparative en droit constitutionnel, qui se révèle ainsi dans toute son utilité, mais aussi dans toutes ses incertitudes. Le droit constitutionnel comparé présente, en effet, des singularités par rapport aux approches comparatistes menées dans d'autres disciplines juridiques. Il se heurte, en outre, à des difficultés particulières et comporte des enjeux spécifiques.

Et puis, enfin, comment parler des défis du droit constitutionnel moderne sans évoquer les difficultés, voire les apories, de l'interprétation constitutionnelle? Le caractère polysémique des normes constitutionnelles les rend spécialement vulnérables aux interprétations abusives. Mais, dans le même temps, le caractère ouvert de ces normes permet au juge de les adapter au pluralisme des valeurs. C'est là un vieux problème. Il a déjà été largement analysé par la doctrine, mais – pour diverses raisons – il présente une acuité de plus en plus forte. On songe notamment à la controverse relative à la possibilité pour les cours constitutionnelles de s'inspirer de leurs jurisprudences respectives. Elle oppose les «isolationnistes» et les



«universalistes», deux courants dont les plus célèbres protagonistes sont les juges SCALIA et BREYER de la Cour suprême des Etats-Unis. La dernière contribution à l'ouvrage est consacrée à cette question. Elle a été rédigée par le professeur Gustavo ZAGREBELSKY, qui écrit que «l'ouverture des jurisprudences à des croisements réciproques», loin d'être «une mode», est «une exigence enracinée dans la vocation actuelle de la justice constitutionnelle» et, mieux encore, «un phénomène caractéristique de notre moment juridique». C'est la dernière idée de ce florilège d'idées que cent trente et un juristes ont voulu offrir à Francis DELPÉRÉE. Nous sommes à la page 1775 d'un ouvrage qui en compte très exactement 1790. Comment, au passage, ne pas penser ici à l'année 1790? Un an après la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Un an avant le *Bill of rights* américain de 1791. N'est-ce pas là une preuve supplémentaire que rien n'a été laissé au hasard?

Toutes les idées défendues dans l'ouvrage publié en hommage à Francis DELPÉRÉE charrient des défis. Elles soulèvent des questions, jettent des doutes et emportent des remises en cause qui s'inscrivent désormais au cœur même de la science constitutionnelle. En cela, l'ouvrage est à la fois une invitation au voyage et une marque de gratitude. Il est une invitation au voyage parce que les textes qui le composent représentent un inventaire éminemment riche des pistes s'offrant aujourd'hui à la réflexion constitutionnelle. Mais il est avant tout une marque de gratitude parce qu'il entend exprimer une immense reconnaissance à celui qui est honoré ce vendredi 5 octobre 2007. Celui sans qui nous n'en serions pas là à ce jour. Celui grâce à qui nous pouvons nous lancer sur ces pistes. Et le faire avec confiance, car ces pistes, il les a défrichées, éclairées et balisées.

Pour tout cela, et pour bien d'autres choses... merci, Francis.

*

* *